

THALES SERVICES S.A.S DIRECTION RÉGION TRANSVERSE

MISSION ET ORGANISATION



TABLE DES MATIERES

1.	PRESENTATION DU DOCUMENT
1.1	Objet3
1.2	Documents applicables
1.3	Acronymes
2.	MISSION ET ORGANISATION DE LA RÉGION TRANSVERSE
2.1	Mission et Responsabilités
2.2	Organigramme 6
3.	ORGANISATION DE LA RÉGION TRANSVERSE
3.1	Directeur Région
3.2	Pôles Projets
3.3	Direction Offres
3.4	Direction Commerciale Région9
3.5	Direction Financière Région
3.6	Direction Ressources Humaines Région
3.7	Direction Technique Région11
3.8	Centres de Compétences Région11
3.9	Direction des Opérations Région
3.9	0.1 Direction de la Qualité Région
4.	GOUVERNANCE
4.1	Comité de Direction Région
4.2	Revues d'activité de Pôle14
4.3	Revue d'activité Commerciale14
4.4	Revues de Projets14
4.5	Revues de validation des offres (Gate 1, 2, 3)



1. PRESENTATION DU DOCUMENT

1.1 OBJET

Le présent document décrit la mission et l'organisation de la Région Transverse.

Il détaille notamment :

- Les activités de la région,
- L'organigramme de la région,
- Les missions et responsabilités de chaque élément organisationnel de la région.

1.2 DOCUMENTS APPLICABLES

Les documents applicables sont les suivants :

- Document [1]: Note Organisation Thales Services Réf. 83320005-GOV-CIS
- Document [2]: Organisation Générale du Groupe Réf. 87206430-GOV-GRP
- Document [3]: Principes de fonctionnement du Groupe Réf. 87206431-GOV-GRP
- Document [4]: Note Organisation Activité Mondiale Systèmes d'Information et de Communication Sécurisés (SIX) - Réf. 87206426-GOV-GRP
- Document [5]: Règles Principales pour la Supervision des Projets (MRPS) Réf. 87206413-GOV-GRP
- Document [6]: Approbation et signature des offres, contrats et accords Thales Services Réf. 833320001-GOV-CIS
- Document [7]: Mission & Organisation Direction Technique Thales Services Réf. 83320010-GOV-CIS
- Document [8]: Mission & Organisation Direction des Ressources Humaines Thales Services -Réf. 83320015-GOV-CIS
- Document [9]: Mission & Organisation Direction Commerciale Thales Services Réf. 83320032-GOV-CIS
- Document [10]: Mission & Organisation Direction Juridique & Contrats Thales Services Réf. 83320040-GOV-CIS

1.3 ACRONYMES

- BID : idem RAO, Réponse à Appel d'Offres
- BL: Business Line
- BM : Business Model
- CAC : Commissaires Aux Comptes
- CC : Centre de Compétences
- CCL : Centre de Compétences Local
- CCR : Centre de Compétences Régional
- CDE : Contrôle Des Exportations
- CGR : Contrôleur de Gestion Région
- CIC : Systèmes d'Information Critiques et Cybersécurité
- CODIR : Comité de Direction
- DC : Direction/Directeur Commercial
- DCC : Direction/Directeur Centre de Compétences



- DCR : Direction/Directeur Commercial Région
- DG: Directeur Général
- DGD : Directeur Général Délégué
- DIJ: Direction des Interceptions Judiciaires
- DJC : Direction/Directeur Juridique & Contrats
- DOB : Direction/Directeur des Offres Région
- DOR: Direction/Directeur des Opérations Région
- DPO : Directeur Pôle Région
- DQSC : Direction/Directeur Qualité et Satisfaction Client
- DR : Direction/Directeur de Région
- DRH: Direction/Directeur des Ressources Humaines
- DT : Direction/Directeur Technique
- DTR : Direction/Directeur Technique Région
- GBU : Global Business Unit (Activité Mondiale)
- GTS: Ground Transportation Systems
- KAM : Key Account Manager
- LMN : Leader de Marchés Nationaux
- LOM : Logiciel Orienté Machine
- LOU : Logiciel Orienté Utilisateur
- MYB : Multi Year Budget
- OIC : Opération Informatique & Cybersécurité
- PM : Project Manager (Responsable de Projet)
- RAO : idem BID, Réponse à Appel d'Offres
- RMR : Responsable de Marché Région
- RPO : Responsable Pôle Région
- RQR : Responsable Qualité Région
- RRH : Responsable Ressources Humaines Région
- SIX : Systèmes d'Information et de Communications Sécurisées
- TSGF: Thales SIX GTS France
- TVS : Région Transverse
- TS: Thales Services SAS



2. MISSION ET ORGANISATION DE LA RÉGION TRANSVERSE

2.1 MISSION ET RESPONSABILITES

La mission et les responsabilités de la Région Transverse découlent directement de la mission et des responsabilités confiées à TS (document [1]).

La Région porte l'axe business de la société :

- Sur le secteur de marché secteur public d'Ile-de-France,
- Sur le secteur de marché Thales et industries de défense d'Ile-de-France,
- Pour le compte Thales SIX GTS France (TSGF) sur le territoire national,
- A l'international.

A ce titre, la Région est en charge, au périmètre défini ci-dessus, de la prospection commerciale (en lien avec la Direction Commerciale de la GBU SIX lorsque cela est pertinent), du processus de capture des offres et de l'exécution des contrats à la satisfaction des Clients et dans le respect des engagements pris.

La Région est en charge de développer et commercialiser l'ensemble des quatre « Business Models » de TS : l'Ingénierie de Compétences, les forfaits sur spécifications techniques (« Design & Build »), les forfaits sur engagement de service (« Run ») et le Conseil. Elle assume la responsabilité de toutes les offres et projets dans son compte de résultat, y compris en ce qui concerne la complétude des livrables.

La Région est le seul axe de consolidation du compte de résultat en dessous du niveau de la Société.

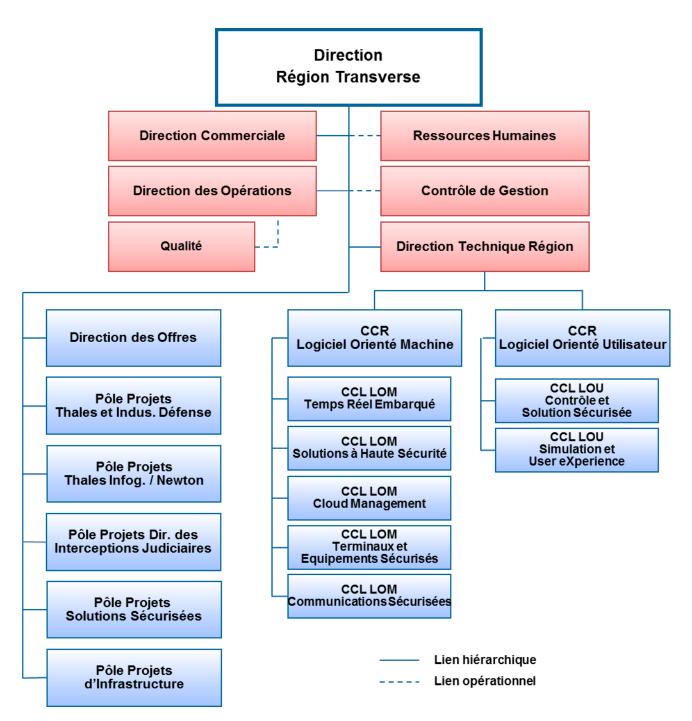
La Région, sur son périmètre, exerce les responsabilités suivantes :

- Management et tenue de ses objectifs financiers (P&L) ainsi que l'élaboration des éléments du plan à moyen terme (MYB) pour ce qui concerne son périmètre,
- Elaboration des Offres et conduite des Projets ainsi que la supervision associée (conformément aux règles de délégation de la GBU SIX et de TS),
- Conduite des actions commerciales en coopération avec la Direction Commerciale (DC).

La Région Transverse est rattachée à la Direction Générale Déléguée de TS.



2.2 ORGANIGRAMME





3. ORGANISATION DE LA RÉGION TRANSVERSE

Placée sous l'autorité du Directeur de Région (DR), la Région dispose :

- D'une Direction Technique Région (DTR) qui a également autorité hiérarchique sur les Centres de Compétences Régionaux (CCR) fédérés de la Région à laquelle ils sont rattachés, et qui coordonne pour la Région les activités des CCR intégrés placés sous la responsabilité hiérarchique des Centres de Compétences (CC). Les CC fédérés de la Région Transverse sont les suivants:
 - Un CCR Logiciel Orienté Utilisateur (LOU) qui repose sur deux Centres de Compétence Locaux (CCL):
 - > Un CCL dédié Simulation et User eXperience (UX)
 - Un CCL dédié Contrôle et Solution Sécurisée,
 - Un CCR Logiciel Orienté Machine (LOM) qui est composé des cinq CCLs suivants :
 - > Un CCL dédié aux Technologies Temps Réel pour les systèmes embarqués,
 - Un CCL dédié aux Solutions à Haute Sécurité,
 - > Un CCL dédié au Cloud Management,
 - Un CCL dédié aux Terminaux et Equipements Sécurisés,
 - Un CCL dédié aux Communications Sécurisées.
- D'une Direction Commerciale Région (DCR) qui regroupe l'ensemble des forces commerciales de la Région,
- D'une Direction des Offres (DOB) qui regroupe les équipes en charge des Offres pour la Région,
- De cinq pôles Projets, chacun des pôles étant dédiés à un marché spécifique (Cf. § 3.2),
- D'un Responsable du Contrôle de Gestion Région (CGR),
- D'un Responsable des Ressources Humaines Région (RRH),
- D'une Direction des Opérations Région (DOR), à laquelle est rattaché opérationnellement un Responsable Qualité Région (RQR),

Nota : CGR, RRH, DOR et RQR rapportent au niveau Région et également aux responsables respectifs de leur fonction au niveau TS.

Pour ses besoins de communication interne / externe, la Région s'appuie sur la Direction de la Communication Interne de TS ainsi que sur la Direction de la Communication de la GBU SIX.

Pour ses besoins juridiques et contractuels :

- · Assistance juridique et contractuelle tant en phase offre qu'en phase projet,
- Assistance juridique à la mise en place de partenariats et de coopérations,
- Respect des législations françaises et étrangères relatives au Contrôle Des Exportations (CDE),
- Conformité au plan juridique des opérations et activités de la Société,

la Région s'appuie sur la Direction Juridique et Contrats (DJC) de TS.



3.1 DIRECTEUR REGION

Le Directeur Région (DR) exerce les responsabilités suivantes au niveau de la Société :

- La préparation des éléments moyens termes (MYB) et exécution du budget de TS tel que décliné dans sa Région,
- La conduite des actions commerciales ainsi que l'application du processus de capture des offres, en lien avec les Directions Commerciales (DC) de TS, de la BL CIC ou de la GBU SIX,
- L'exécution des contrats à la satisfaction des clients et dans le respect des engagements pris,
- La définition et conduite du plan de performance de la Région.

Le DR est rattaché au Directeur Général Délégué de TS. Il reporte également au VP Domaine CIC France, pour les sujets de responsabilité BL.

3.2 POLES PROJETS

5 pôles Projets sont mis en place dans la Région :

- Le Pôle dédié au secteur de marché Thales et Industries de Défense pour l'activité de développement logiciel et d'intégration,
- Le Pôle dédié au compte Thales pour l'activité liée à l'infogérance (incluant le contrat Newton),
- Le Pôle dédié au client Direction des Interceptions Judiciaires (DIJ) (incluant le contrat Dune).
- Le Pôle dédié aux solutions sécurisées pour le secteur public hors DIJ,
- Le Pôle qui traite les projets d'infrastructure.

Le Pôle Thales et Industrie de défense adresse l'ensemble des projets pour les clients de ce secteur situés en région Ile-de-France et globalement pour le compte TSGF, relevant des métiers du développement logiciel et de l'intégration (sur les quatre « Business Models »).

Le Pôle Infogérance Thales adresse l'ensemble des projets pour le client Thales relevant des métiers de l'infogérance et de la cyber-sécurité. Il prend en charge aussi bien les projets de transformation (en s'appuyant sur le pôle des Projets d'Infrastructure) que les projets d'opération et d'exploitation des systèmes d'information du Groupe Thales.

Le Pôle Projets DIJ adresse l'ensemble des activités d'avant-vente et des projets pour le client Direction des Interceptions Judiciaires. Ce pôle est placé sous la supervision de la Direction Générale de Thales Services.

Le Pôle Solutions Sécurisés adresse l'ensemble des projets pour les clients du secteur public situés en région Ile-de-France (hors DIJ) et pour les clients exports (sur les quatre « Business Models ») aussi bien pour le développement de solutions (phase « Build ») que pour l'opération et l'exploitation, incluant les projets de transformation (en s'appuyant sur le pole des Projets d'Infrastructure) et la cyber sécurité.

Le Pôle des Projets d'Infrastructure adresse les projets de transformation et de mise en place des infrastructures. Il adresse ces projets de deux façons :

- Pour le compte des autres pôles de la Région Transverse et aussi des autres régions lorsque ces projets de transformation et de mise en place des infrastructures sont liés à un projet d'exploitation et d'opérations ou,
- Directement pour le compte des clients qu'adresse la Région Transverse lorsque ces projets sont autonomes.



Leurs principales missions sont les suivantes :

- De participer à l'élaboration des offres de la Région dans leur périmètre, en apportant leur contribution à la direction des offres, en validant les engagements (coûts, planning, risques,..) pris dans les offres.
- De conduire les Projets de leur périmètre à la satisfaction de leurs clients et dans le respect des engagements pris,
- De contribuer au retour d'expérience et à la veille (métier ou sectorielle) à partir des données de leur périmètre,
- De gérer la performance économique de l'ensemble de leur activité et fournir les données prévisionnelles, tant dans le cadre de l'exécution du budget que dans le cadre de l'élaboration du MYB,
- De développer le potentiel des équipes constituant chaque Pôle,
- De contribuer à la définition et à l'exécution du plan de performance.

Chaque pôle est sous la responsabilité d'un Responsable ou d'un Directeur de Pôle (RPO/DPO) rapportant au DR.

Pour mener à bien leurs missions, les pôles travaillent en étroite collaboration avec la Direction Commerciale.

3.3 DIRECTION OFFRES

La Direction des Offres :

- Coordonne l'ensemble des activités avant-vente de la Région (y compris à l'international) et suit le budget RAO,
- Elabore les offres lors des consultations et garantit leurs pertinences et leurs compétitivités, en s'appuyant sur les pôles projets et les CCs concernés,
- S'assure du respect des processus et apporte le support requis aux équipes des Pôles dans les actions avant-ventes et les RAO,
- Garantit la cohérence des offres émises par la Région avec la stratégie en matière de développement et de politique d'offre,
- Contribue à la constitution d'actifs avant-vente et au retour d'expérience des activités avantventes tant pour la Région qu'au plan national,
- Tient à jour le suivi des offres de la Région.

Pour mener à bien ses missions, la Direction des Offres travaille en étroite collaboration avec la Direction Commerciale (DC) et avec les Pôles. Pour le développement de l'activité à l'international, elle s'appuie également sur les équipes commerciales de la Business Line (BL) Systèmes d'Information Critiques et Cybersécurité (CIC).

Le Directeur des Offres (DOB) est rattaché au DR.

3.4 DIRECTION COMMERCIALE REGION

La Direction Commerciale Région (DCR) commercialise l'ensemble de l'offre TS, pour les quatre « Business Models » définis, pour le périmètre de la Région Transverse, mais aussi peut démarcher, en coordination avec les régions concernées, des prospects et clients sur d'autres territoires géographiques.

La DCR déploie localement la stratégie commerciale qui a été définie par la DC et la Région.



La DCR contribue à l'approche nationale des comptes et marchés au travers, entre autre, de ses attributions en matière de Key Account Manager (KAM) et Leader de Marchés Nationaux (LMN).

La DCR est coordonnée par un Directeur Commercial dédié à la Région, qui s'appuie sur une équipe commerciale.

La DCR est en charge des responsabilités suivantes :

- Développer l'activité régionale sur l'ensemble de ses marchés via notamment la conduite des actions de marketing opérationnel, de commerce et de vente (prises de commande), en collaboration avec les autres régions, dans le respect des cibles et priorités définies par la DC,
- Peut, par application de la règle d'extra-territorialité (Document [9]) adresser des clients ou prospects d'autres régions,
- · Collecter et structurer les informations marketing Clients et Marchés,
- Exécuter le budget de la Région et élaborer les prévisions commerciales (SITCOM).

La DCR est organisée en 2 marchés régionaux :

- Marché Thales & Industries de défense,
- Marché Secteur Public.

Chaque marché est piloté par un Responsable de Marché Région (RMR), rattaché au DCR.

Le DCR reporte au DR (gestion commerciale des comptes, ouverture de nouveaux comptes identifiés, capture de nouveaux projets, pilotage des ressources commerciales).

Le DCR est en reporting hiérarchique vers le DR et rapporte fonctionnellement au DC TS (application de la stratégie moyen/long terme, rôle national LMN et KAM).

3.5 DIRECTION FINANCIERE REGION

Le Contrôleur de Gestion Région (CGR) représente la Direction Financière en région. Son rôle est d'apporter localement la compétence financière :

- Contribution à l'élaboration du budget (SBP, MYB) de la Région sur la base de l'historique des coûts et des hypothèses de volume prévisionnel,
- Elaboration du compte de résultat Région mensualisé et prévisionnel,
- Interface privilégiée des CAC pour les revues annuelles,
- Support financier pour les opérationnels (intégrité des PPS, amortissements, ...),
- Gestion de l'équipe Finance.

Le CGR reporte opérationnellement au DR pour les aspects spécifiques à la Région. Il est rattaché hiérarchiquement au Directeur Financier.

3.6 DIRECTION RESSOURCES HUMAINES REGION

Le Responsable Ressources Humaines Région (RRH), outre l'ensemble des missions propres au rôle de responsable ressources humaines pour les effectifs rattachés à la Région, coordonne le déploiement des actions RH et consolide les informations émanant des CC hébergés au sein de la Région en vue de construire une photo globale, notamment de consolidation budgétaire et en rend compte au Directeur de Région.

Le RRH reporte opérationnellement au DR. Il est rattaché hiérarchiquement au Directeur des Ressources Humaines (DRH) de TS.



3.7 DIRECTION TECHNIQUE REGION

Le Directeur Technique Région (DTR) exerce les responsabilités suivantes :

- Définition et conduite de la politique technique de la Région, dans le cadre de la politique technique de TS et de la BL CIC,
- En avant-vente,
 - Soutien technique en faisant appel aux CCR/CCL de la Région ou d'autres régions en fonction des spécialités,
 - Désignation du Project Design Authority (PDA) des offres, en accord avec le niveau de délégation accordé et les règles applicables pour la Design Authority (DA) au sein de la BL CIC.
- Pour la réalisation des travaux techniques des projets :
 - Découpe en lots du travail technique,
 - Attribution des lots, selon les spécialités, aux CC OIC/CTE et aux CCR/CCL LOU/LOM de la Région ou avec l'aide des Directeurs de CC, à des CCL d'autres régions,
 - Choix du CC LOU/LOM leader pour la partie logicielle, le cas échéant,
 - Support et coaching du chef de développement pour tenir les engagements,
 - Suivi de l'avancement technique du projet, détection des dérives techniques et déclenchement d'actions préventives et correctives (revues de pairs, audits techniques etc.),
- Contribution au renforcement global de l'efficacité technique de la Région, par
 - Le pilotage opérationnel des CCR fédérés LOU et LOM, en concertation avec les Directeurs de CC,
 - L'assistance apportée aux Directeurs des CC CTE et OIC dans le pilotage de leur CCR dans la Région,
 - La gestion des synergies techniques et notamment de la capitalisation,
- Support aux CC :
 - Propositions d'évolutions, de spécialisation d'un CCL sur un domaine technique, d'investissements permettant d'améliorer la compétitivité,
 - Proposition d'axe de renforcement des compétences techniques.

Conformément au document [1], les CCR fédérés sont sous l'autorité hiérarchique du DTR.

Le DTR est rattaché hiérarchiquement au DR et est placé sous la gouvernance technique de la DT.

3.8 CENTRES DE COMPETENCES REGION

Les Centres de Compétences (CC) regroupent en leur sein toutes les compétences techniques de la Société. Ils sont structurés en fonction des grands métiers de TS :

- Logiciel Orienté Utilisateurs (LOU): CC propre au développement des logiciels dits « orientés Utilisateurs », c'est à dire assurant les traitements informatiques liés à l'usage utilisateur des systèmes et son efficacité,
- Logiciel Orienté Machine (LOM): CC propre au développement des logiciels dits « orientés Machine », c'est à dire assurant la gestion et les opérations sur les données ainsi que les communications Machine à Machine,
- Conseil, Technologies et Expertises (CTE): CC regroupant les équipes d'experts dans le domaine informatique et structurant la capacité à mettre cette expertise au profit de la construction des offres, de la réalisation des projets ou de missions de Conseil pour nos Clients,



• Opérations Informatiques et Cybersécurité (OIC) : CC regroupant les compétences autour des métiers liés à l'opération de Systèmes d'Information et de leur sécurité.

Les CC ont en charge :

- La réalisation des travaux techniques des projets,
- Le développement du niveau technique des collaborateurs chargés de la réalisation technique des projets, en coordination avec la DRH,
- La conception et mise en œuvre de la politique technique et d'innovation de l'entreprise pour leur périmètre, la stratégie de spécialisation technique des sites, la contribution à l'exécution des tâches techniques des projets (constitution des équipes, développement, déploiement, opération), l'amélioration des environnements et méthodes de travail des équipes,
- La conception et déclinaison de la politique industrielle, la planification et l'allocation des ressources, le respect des engagements pour la réalisation des projets sur leur domaine d'activité.

Les Directeurs des CC peuvent, chacun dans son domaine, développer des spécialisations techniques, et établir, en relation avec la Direction des Opérations, des partenariats globaux avec des entreprises ou organisations, afin d'augmenter l'efficacité de TS.

Le CCR est l'interface du CC avec la Région. Chaque CCR s'instancie en Centres de Compétences Locaux (CCL) dans les sites de sa Région.

Pour chaque projet porté par la Région, le DTR désigne le CCR leader dans la Région (ou, selon les spécialités, dans une autre région, en relation avec les Directeurs des CC). Le CCR leader correspond aux travaux majoritaires dans le projet. Il coordonne les travaux des autres CCR parties prenantes pour le projet.

Les CCR sont responsables de leurs engagements en termes de devis, en phase d'offre, et de tenue de leurs engagements (qualité du delivery / coûts / délais) en phase projet.

Les CCR fédérés (LOU/LOM) sont sous la responsabilité hiérarchique du DTR et se coordonnent avec les CC nationaux.

Les CCR intégrés (CTE/OIC) sont sous la responsabilité des CC nationaux et se coordonnent avec le DTR.

3.9 DIRECTION DES OPERATIONS REGION

Le Directeur des Opérations Région (DOR) exerce les fonctions de coordination du fonctionnement interne, avec les responsabilités suivantes :

- Suivi de l'exécution du budget avec le DR et le CGR, et consolidation des prévisions financières de la Région,
- Par délégation du DR, supervision des projets de la Région, selon les règles MRPS (Document [5]), organisation des revues,
- Vérification de la bonne exécution des processus et apport du support requis pour le bon déroulement des opérations,
- Arbitrage des décisions de Make or Buy,
- Définition et suivi de l'avancement du Plan de Performance de la Région.

Par ailleurs, le DOR exerce des missions de :

• Ressource management : consolidation du plan de charge Région (en lien avec les CCR fédérés et les pôles d'activités de la Région), profitabilité/optimisation de la gestion globale des ressources



de la Région vs. les missions d'Ingénierie de Compétence (en lien avec la DCR et la DTR), contribution à la stratégie et au contrôle des recrutements,

Contrôle Des Exportations (CDE), en liaison avec le Responsable CDE de la DJC,

De plus, il assure la coordination des fonctions support (Qualité, Achats, Système d'Information, Gestion des Sites et de la Sécurité) de TS au niveau de la Région.

Le DOR est rattaché hiérarchiquement au DR. Fonctionnellement, il rapporte au Directeur des Opérations (DOP) de TS.

3.9.1 DIRECTION DE LA QUALITE REGION

L'équipe Qualité est placée sous la responsabilité d'un Responsable Qualité Région (RQR). Sa mission est de :

- Déployer le système de référence de TS en Région,
- Réaliser le contrôle et l'assurance qualité sur les offres et les projets de la Région, ainsi que sur les fournisseurs,
- S'assurer de la mesure régulière du niveau de satisfaction des Clients
- Contribuer à améliorer la maturité de l'entité, grâce à l'apport d'un support méthodologique et d'actions de conduite du changement,
- Garantir la tenue du budget d'assurance qualité de la Région,
- Gérer l'équipe qualité,
- Produire un reporting de l'assurance qualité dans la Région.

Le RQR reporte opérationnellement au DOR. Il est rattaché hiérarchiquement au Directeur Qualité et de la Satisfaction Client de TS.



4. GOUVERNANCE

4.1 COMITE DE DIRECTION REGION

Le pilotage opérationnel de la Région est assuré par un Comité de Direction (CODIR) Région, qui se réunit deux fois par mois.

Le CODIR adresse les sujets portant sur l'activité de la Région : résultats et prévisions, plan stratégique régional, les offres, les ressources humaines, le plan de performance.

Le CODIR Région est composé de façon permanente du DR, des DTR, du DOR, du DCR et des RMR, du DOB, des Responsables des CCRs fédérés, des DPO/RPO, du CGR, du RQR et du RRH.

Selon l'agenda, les responsables pour la région des CCs intégrés sont invités au CODIR.

Ce CODIR fait l'objet d'un compte-rendu.

4.2 REVUES D'ACTIVITE DE POLE

Une revue de l'activité du business de chaque pôle est organisée une fois par mois.

Cette revue a pour objectif de faire le point sur les chiffres financiers du pôle en termes de prise de commande, chiffre d'affaire, marge commerciale et écarts sur affaires, situation du carnet de commande,

La revue est organisée par le DOR, avec la participation du DR, du DCR, du CGR et du DPO/RPO concerné.

Ces revues font l'objet d'un compte-rendu.

4.3 REVUE D'ACTIVITE COMMERCIALE

Une revue de l'activité commerciale est organisée une fois par mois.

Cette revue permet d'adresser la situation de la prise de commande et des perspectives vis-à-vis de l'objectif annuel.

Les offres ou avant-ventes catégorisées en must-win y sont systématiquement passées en revue avec l'avancement des actions.

Une revue du pipe commercial de la Région y est aussi effectuée.

La revue est organisée par le DCR, avec la participation du DR, du DOB, du DTR et des principaux responsables commerciaux concernés (KAM et LMN entre autres) et du DOR.

Cette revue fait l'objet d'un compte-rendu.

4.4 REVUES DE PROJETS

Les projets forfaitaires de la Région font l'objet d'une revue d'avancement mensuelle sous le contrôle du DOR (sur délégation du DR), du CGR et des DPO/RPO.

Cependant certains projets font l'objet d'une revue spécifique en présence du DR et du DTR, quand la criticité du projet le nécessite.

Une revue dédiée à ces projets critiques est donc organisée une fois par mois, l'agenda avec les projets concernés par chaque revue est proposé par le DOR.

La liste de projets dits « critiques » pour la Région est maintenue par le DOR.



Des revues complémentaires sur des projets sont également organisées au niveau TS ou de la BL CIC selon le niveau de criticité, défini par la DOP de TS.

4.5 REVUES DE VALIDATION DES OFFRES (GATE 1, 2, 3)

Conformément aux délégations applicables au sein de TS (Document [6]), des créneaux hebdomadaires sont réservés pour organiser les Gates requises. Ces Gates impliquent les personnes qui ont délégation pour instruire et décider de la suite à donner à une opportunité ou une offre.

Les participants sont identifiés une note de délégations TS déclinée, si nécessaire localement.

Ces revues font l'objet d'un compte-rendu.



ONTROL	E DE REVISIO	N	
Version	Date	Auteur	Modification
001	28/05/2015	Jean-Michel CRASTE	Création - Nouvelle organisation Thales Services S.A.S du 01/04/2015
002	30/10/2018	Arnaud RAME	Modification suite à création du Pôle Projets Direction des Interceptions Judiciaires et spécialisation des CCL.
003	02/01/2019	Arnaud RAME	Mise à jour suite à réorganisation de l'activité développement international

ROBATION				
	Nom	Titre	Date	Signature
Responsable	Jean-Michel CRASTE	Directeur Région Transverse	02/01/2019	9
Validation	Guillaume BEGUE	Responsable Qualité Région Transverse	22/03/19	Bag
Approbation	Joël DERRIEN	Directeur Général Délégué TS	8.4.2019	9100

ATTENTION : Si ce document a été imprimé, contrôlez sa validité en consultant la dernière version en vigueur sur l'Intranet.

Toutes remarques et propositions d'évolution du contenu de ce document doivent être adressées à :

Thales Services S.A.S

Direction Qualité